

Mémo évaluation d'école

Les évaluations d'écoles ont été généralisées à partir de la rentrée 2022. La FSU-SNUipp s'oppose à ce dispositif chronophage qui ne répond en rien aux besoins des collègues.

Pour la FSU-SNUipp, même s'il est nécessaire de prendre du recul sur les pratiques professionnelles, individuelles et collectives, sur le fonctionnement de l'école, les évaluations d'école telles qu'elles sont formalisées aujourd'hui tendent à faire entrer le service public d'éducation dans une culture du résultat.

Pour tout comprendre, concerné-es cette année ou non, la FSU-SNUipp 86 décrypte le cadrage des évaluations d'école et fait le point avec vous sur les leviers à activer !



Sommaire :

- **Pages 2-3** : Rédaction et déroulement de l'évaluation d'école : les conseils de la FSU-SNUipp 86
- **Page 4** : le communiqué intersyndical
- **Encart** : courriers types évaluation d'école



Nous contacter : 05.49.01.36.71

snu86@snuipp.fr

Rédaction et déroulement

Vous êtes concerné-es par une évaluation d'école ? Retrouvez les conseils et analyses de la FSU-SNUipp 86 qui s'appuie sur des extraits du cadrage du Conseil d'Evaluation de l'Ecole pour les évaluations d'écoles.

1. Faire remonter les besoins

« La finalité de l'évaluation arrêtée par le Conseil d'évaluation de l'École est l'amélioration, dans l'école, du service public d'enseignement scolaire, de la qualité des apprentissages cognitifs et socio-émotionnels des élèves, de leur suivi, de leur réussite éducative et de leur vie dans l'école. »

C'est l'occasion de faire remonter les moyens que l'équipe estime nécessaires pour améliorer le service public d'enseignement dans leur école : baisse des effectifs par classe, RASED, décharge de direction, modification du rythme scolaire... Utilisons le rapport de l'auto-évaluation comme outil revendicatif !

2. Ne pas faire ce qui n'est pas demandé

« Ce portrait de l'école est fourni par les services statistiques académiques à chaque école pour nourrir son auto-évaluation. »

C'est bien la DSDEN qui fournit toute la partie statistique, ce n'est pas à la directrice ou au directeur d'aller chercher ces informations.

3. Respect du choix des équipes

L'organisation de l'auto-évaluation est dans les mains de l'école. L'organisation de l'auto-évaluation est conduite au niveau de chaque école par son directeur pour ce qui relève du temps scolaire. Cela implique que les IEN ou les DASEN ne peuvent pas imposer d'outils pour mener l'auto-évaluation.

Les écoles sont libres de choisir la méthode qu'elles souhaitent utiliser pour recueillir les informations que ce soit auprès des parents ou des élèves. Aucun questionnaire ne peut être imposé.

4. Procédure d'évaluation

Les évaluateurs externes ne doivent avoir aucun lien personnel avec l'école et ils s'engagent à être impartiaux. La composition de l'équipe, qui doit être mixte, est donnée d'emblée à l'école évaluée qui peut en demander la modification, en la motivant.

Si l'un des personnels de l'école évaluée connaît l'une des évaluatrices ou l'un des évaluateurs quel qu'en soit la raison ou le cadre, et que de ce fait l'école estime que l'équipe d'évaluateur·trices ne pourra donc pas être impartiale alors l'école peut en demander la modification.

- o la préparation de la mission,
- o la visite dans l'école,
- o la restitution des premières conclusions aux parties prenantes de l'école et l'échange consécutif ;
- o la rédaction du rapport définitif.

Cela implique que l'équipe doit avoir connaissance des conclusions de l'évaluation avant la rédaction finale du rapport et son envoi à la DSDEN. Les équipes peuvent donc demander la modification des passages qui ne leur semblent pas correspondre à ce qu'ils ou elles ont vécu ou à la réalité de l'école.

Les observations de classes sont possibles mais ne sont pas obligatoires. Il ne s'agit nullement d'y observer ou évaluer les pratiques pédagogiques et didactiques d'un enseignant en particulier.

La visite d'évaluation externe est suivie dans les 30 jours de l'envoi au directeur d'école d'un pré-rapport synthétique de six à huit pages au maximum. Le rapport final peut être amendé pour tenir compte de ces échanges.

L'observation en classe peut être une demande de l'équipe d'évaluateur·trices, mais ne peut être imposée aux enseignant·es.

Cela implique que l'équipe doit avoir connaissance des conclusions de l'évaluation avant la rédaction finale du rapport et son envoi à la DSDEN. Les équipes peuvent donc demander la modification des passages qui ne leur semblent pas correspondre à ce qu'ils ou elles ont vécu ou à la réalité de l'école.



**Les textes de
référence :**



**Les outils de la
FSU-SNUipp :**





Le communiqué intersyndical



Communiqué intersyndical sur les évaluations d'écoles

Les organisations syndicales de la Vienne, SNUipp-FSU86, SNUDI-FO86, SUD Education 86, CGT Educ'Action 86, demandent l'abandon des évaluations d'école sur les fondements et les objectifs de ce dispositif, qui s'inscrit plus globalement dans le "tout évaluation" et le nouveau pilotage de l'école, la tentative de dépossession de notre expertise et de notre capacité d'agir, en lien avec la problématique toujours aussi prégnante du temps de travail qui explose.

Nos organisations syndicales rappellent qu'actuellement les évaluations d'école sont cadrées par le Conseil d'Évaluation de l'École (CEE) créé par la loi dite « Pour une École de la confiance » et dont les missions sont définies dans le code de l'éducation. Cependant, aucun décret d'application n'a encore été promulgué pour la mise en œuvre concrète de cette procédure

Avec ces auto-évaluations d'école, alors que les manques de moyens et de temps épuisent les enseignant-es, c'est une nouvelle tâche chronophage demandée aux équipes alors que les 108 heures annualisées sont déjà largement dépassées dans toutes les écoles. Alors que le temps alloué précédemment dans la Vienne, de 18h pris sur les animations pédagogiques, s'est retrouvé insuffisant pour les équipes pour effectuer ce protocole d'évaluations, le temps dédié cette année de seulement 12h pris sur les 18h d'animations pédagogiques, ne prend pas en compte la réalité et la fatigue du terrain.

Au-delà des modalités de mise en œuvre, c'est le sens donné à ces évaluations qui questionnent les collègues. Plusieurs équipes qui ont effectué l'année dernière ce protocole nous ont fait remonter leurs déceptions face à la restitution et aux conclusions apportées à leur travail avec des préconisations loin d'être à la hauteur de la difficulté dans nos classes (notamment sur les problématiques d'élèves à besoin particuliers) mais aussi, sur des conseils donnés pour compenser les manques de l'institution (ex : comment se débrouiller sans remplaçant-e...). De même, certaines équipes qui ont effectué ce protocole regrettent qu'à l'année N+1, il n'y ait plus de temps dédié institutionnel pour faire vivre les préconisations et les conclusions formulées précédemment.

Pour toutes ces raisons, les organisations syndicales SNUipp-FSU86, SNUDI-FO86, SUD Education 86, CGT Educ'Action 86 demandent :

- l'abandon des évaluations d'école ;
- que les équipes qui déclinent la mise en œuvre de ces évaluations d'école en adoptant une motion de conseil des maîtres soient entendues et leurs demandes acceptées ;
- que les personnels puissent disposer des 108 heures sans pression et sans injonction hiérarchique.

Nos organisations syndicales incitent et soutiennent toutes les équipes qui s'opposent à ces évaluations d'école. Nos organisations combattront et organiseront les actions collectives adaptées pour combattre les intimidations faites aux équipes sur ce sujet.